

De: Spelc Limousin i.bourgaisse@spelc.fr  
Objet: Spelc Limousin - Complémentaire santé pour les enseignants et ayants-droits  
Date: 4 octobre 2025 à 17:45  
À: i.bourgaisse@spelc.fr



**Spelc**  
au cœur  
de l'action



## Complémentaire santé pour les enseignants et ayants-droits

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ont sélectionné **le groupement MGEN - CNP Assurances** pour gérer le régime collectif obligatoire de protection sociale complémentaire (PSC) en santé.

**Les maîtres contractuels (stagiaires et titulaires) et les maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat sont concernés par**

~~delegues de l'enseignement privé sous contrat sont concernés par ce contrat collectif à adhésion obligatoire~~, sauf dispense sous conditions, qui entrera en vigueur à compter d'avril 2026. Le montant de la cotisation dépendra du niveau de rémunération. Un droit d'option sera mis en place pour les ayants-droits et les retraités.

**Le ministère prendra en charge 50 % de la cotisation au panier de soins** avec la possibilité de souscrire à une des deux options proposées pour renforcer la protection. **Le ministère participera à hauteur de 50 % de l'option choisie dans la limite de 5 €.**

C'est une avancée importante **avec un coût moyen mensuel qui devrait être maîtrisé aux environs de 40 €** et une cotisation minorée pour les plus faibles revenus.

Cependant, **le Spelc regrette que les organisations syndicales (OS) de l'enseignement privé sous contrat n'aient été invitées aux négociations** qu'en qualité d'observatrices.

**Présentation détaillée : montant de la cotisation, bénéficiaires retraités, bénéficiaires ayants-droits, les dispenses ...**

#### **Les garanties socle et options**

**La première prise de contact par la MGEN se fera par le biais de votre adresse académique**, à partir de l'automne prochain et jusqu'en février 2026.



**Ce message est déterminant car il vous permettra de réaliser votre parcours digital individualisé d'affiliation et, le cas échéant, de souscrire à l'une des options, de couvrir votre conjoint et / ou vos enfants ou de solliciter une dispense.** Il s'agit d'une démarche obligatoire pour tous les agents.

**Accès à votre adresse académique**

**Vos responsables Spelc Limousin**

Isabelle Bourgaisse - 06 22 85 86 35

Christian Pouch - 06 25 74 79 79

